

Règlement

Concurrents : LA VIRÉE DES GALOPINS, épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade (Comité de Gironde), est organisée par les Galopins de Guyenne, association Loi 1901 et club FFA. Il s'agit d'une épreuve sportive organisée sur les communes de Soulac-sur-Mer et Le Verdon-sur-Mer, ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés.

Organisation générale des départs

- A - Randonnée pédestre 14 km**
départ le 22 juillet 2018 à 8 h 30
Lieu de départ : Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer
- B - Course des Pitchouns 500 m** nés en 2009 et après
départ le 22 juillet 2018 à 8 h 50
Lieu de départ : Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer
- C - Course des Poussins 1 km** nés en 2007-20087
départ le 22 juillet 2018 à 8 h 55
Lieu de départ : Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer
- D - Course enfants 2,5 km** nés en 2003-2006
départ le 22 juillet 2018 à 9 h 00
Lieu de départ : Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer
- E - Course 6 km** né en 2002 et avant
départ le 22 juillet 2018 à 9 h 30
Lieu de départ : Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer
- F - Course 15 km** né en 2002 et avant
départ le 22 juillet 2018 à 9 h 20
Lieu de départ : Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer

Inscriptions

Par courrier avant le 16 juillet 2016 :

les inscriptions sont à adresser à :

"Les Galopins de Guyenne"

19, rue Gilbert Privat - 33780 SOULAC-SUR-MER

Chèque libellé à l'ordre des Galopins de Guyenne

En ligne (paiement sécurisé) : www.protiming.fr

Inscriptions et retrait des dossards

Le 21 juillet : Stand d'inscription pour les courses et la marche, Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer de 14 h à 19 h 00.

Le 22 juillet pour les courses et la marche :

Palais des Congrès - Soulac-sur-Mer de 7 h 30 à 9 h 15 précises.

Pour les marches : 1 cadeau - Pour les courses : 1 cadeau

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Courses par équipe : Sur la course du 15 km, possibilité d'engager des équipes de 4 coureurs. Le classement se fera sur le cumul des temps des 3 premiers.

Les équipes seront classées dans un des 4 challenges (Châteaux, Clubs, Challenge du plus grand nombre, Amis réunis) avec remise des trophées aux gagnants de chaque challenge.

Trophée spécial équipe 100% féminine.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.

Annulation course : En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Licences : Licences autorisées : FFA - Licences compétition, entreprise, pass running, loisir running et autres licences FFGT, FSCF et UFOLEP avec mentions athlétisme ou course à pied, licence FF Triathlon, course d'orientation.

Les coureurs non licenciés, français ou étrangers, devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

Accompagnateur : Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Chronométrage : Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Nous vous le remettons avec votre dossard. Cette puce est la propriété des organisateurs, elle a été conçue spécialement pour cette épreuve et n'est pas réutilisable sur une autre course. En cas de non participation, la puce devra être impérativement retournée à l'organisation dans les huit jours suivant l'épreuve. Toute puce non récupérée sera facturée 18 €. En cas d'abandon, vous devrez remettre la puce à un jalonneur sur le circuit ou au "retrait des dossards" à l'arrivée.

Ravitaillement : 5 postes de ravitaillement seront mis en place sur le parcours du 15 km (un ravitaillement pour le 6 km).

Parcours :

Circuit 6 km : périple dans la cité balnéaire

Circuit 15 km : après un petit périple dans la cité balnéaire, le circuit emprunte la piste cyclable et le chemin GR8. Parcours vallonné, sans grandes difficultés, avec vue sur l'océan et le phare de Cordouan.

Marches : Circuit de marche autour de Soulac, à la découverte de la Pointe du Médoc.

Règlement

Signalisation : Rubalise, fléchage au sol et en hauteur. Le kilométrage sera précisé tous les kilomètres.

Point de contrôle : Point de contrôle à la "Maison de Grave" (km 7).

Mise hors course En cas de jet de bouteille vide, emballage en tout genre, papiers, plastiques en dehors des zones de ravitaillement (100 mètres après le ravitaillement).

"Respectons l'environnement"

Départ, arrivée et vestiaire : Pour les courses et la marche-randonnée : Front de mer, Place du Casino de la Plage.

Massage à l'arrivée :

Une équipe de masseurs-kinésithérapeutes et podologues bénévoles sera à votre disposition.

Douches et sanitaires : A proximité de la zone départ-arrivée, signalés par fléchage (douches aux Tennis de la Forêt).

Assurances :

Responsabilité civile : conformément à la Loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la FFA couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la Virée des Galopins.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Limite d'âge :

Course 15 km : 2002 et antérieurement.

Course 6 km : 2002 et antérieurement.

Randonnée : Les enfants doivent être accompagnés de parents.

Courses enfants : Poussin(e)s : 2007 - 2008
Benjamin(e)s : 2005 - 2006
Minimes : 2003- 2004

Récompenses :

Course 15 km hommes et femmes :

Les premiers scratch (le premier H et la première F) et 3 premiers ca, ju, es, se, v1, v2, v3, v4, v5 • La première équipe de chaque challenge + 1 challenge équipe 100% féminine.

Course 6 km hommes et femmes :

Les premiers scratch (le premier H et la première F) et 3 premiers ca, ju, es, se, v1, v2, v3, v4, v5.

Pas de cumul de récompenses (individuel)

Courses enfants :

3 premiers de chaque catégorie + récompense à tous les enfants. Pas de classement dans la catégorie Poussins.

Randonnée : Cette épreuve est sans classement afin de préserver l'éthique de la marche-randonnée.

Jury officiel : Il est composé d'un juge-arbitre et des directeurs de la course dont le pouvoir de décision est sans appel.

Sécurité : La sécurité de la course est assurée par la Police Municipale de Soulac-sur-Mer et des commissaires bénévoles qui seront identifiés par un maillot de l'organisation.

Utilisation d'image :

"J'autorise expressément les organisateurs de La Virée des Galopins, ainsi que leurs ayant-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à La Virée des Galopins, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée".

CNIL : Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom adresse et si possible numéro de dossard.

Publication des résultats : Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants (préciser : de l'organisateur, du prestataire, de la FFA, autres). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Conclusion : Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

